

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 décembre 2023

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mercredi 20 décembre 2023 à 19 h, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Madame la conseillère	Johanne Fillion
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin Serge Fillion Marco Sirois Steve Roy

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Lyne Gagnon
-----------------------	-------------

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2023-12-261

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2024 – DÉPENSES ET RECETTES

Monsieur Rémi Fortin, maire, procède à la présentation des prévisions budgétaires 2024. Il présente également le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

2023-12-262

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2024 – DÉPENSES ET RECETTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million huit cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-deux dollars (1 870 682 \$)**. Les dépenses étant réparties comme suit :

Administration générale	483 226 \$
Sécurité publique	306 345 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 décembre 2023

Réseau routier	505 691 \$
Hygiène du milieu	302 086 \$
Santé et bien-être	6 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	67 804 \$
Loisirs et culture	54 185 \$
Frais de financement (emprunt, intérêt, frais)	145 345 \$
Total des dépenses prévues :	1 870 682 \$

D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million huit cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-deux dollars (1 870 682 \$)**. Les recettes étant réparties comme suit :

Recettes spécifiques	955 906 \$
Autres recettes de sources locales (Redevance PG, location centre communautaire et Caserne, mutations, licences et permis, amendes, Pénalités, ristournes, intérêts sur arrrages de taxes, Intérêts sur emprunt PIQM, CAUREQ, clairières et sablières, Croissance TVQ)	187 700 \$
Éolien	27 362 \$
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	245 253 \$
Compensation – Réseau local de voirie	150 750 \$
Compensation – Terres publiques	79 506 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Règlements d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	207 363 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2009-06 – Plan et devis	2 947 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	11 378 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	32 702 \$
Déneigement chemin de la Réserve-Faunique	10 945 \$
Recettes basées sur le taux global de taxation	216 871 \$
Immeuble de l'école primaire	25 000 \$
Péréquation	191 871 \$
Recettes de la taxe spéciale	7 168 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 $76\,748\,600 * 0.00934 \text{ \$/100 \$}$	
Recettes de la taxe foncière générale	690 737 \$
Évaluation imposable de $76\,748\,600 * 0.90 \text{ \$/100 \$}$	
Total des recettes prévues :	1 870 682 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 décembre 2023

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-263

ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' le programme triennal des immobilisations pour les années 2024-2025 et 2026, totalisant la somme de **trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars (3 597 000 \$). Le programme triennal se répartissant comme suit :**

2024	1 077 000 \$
2025	1 000 000 \$
2026	1 520 000 \$

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2024-2025 et 2026 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-264

ADOPTION – RÈGLEMENT 2023-10, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-10 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 »

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a transmis le projet du règlement numéro 2023-10 par courriel à tous les membres du conseil.

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a précisé l'objet du règlement numéro 2023-10;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont dûment été donnés par Monsieur Serge Fillion lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' le règlement numéro 2023-10, intitulé « Règlement numéro 2023-10 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2023 ».

QUE le règlement numéro 2023-10 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau. Le règlement est également publié sur le site de la municipalité : <https://saintrene.ca>.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2024

Aucun public présent

2023-12-265

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 décembre 2023

DE lever la séance extraordinaire du 20 décembre 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 09.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire